

VOTATIONS FEDERALES DU 8 MARS 2015 : DEUX FOIS NON

Non à l'initiative "remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie"

L'initiative populaire du Parti vert'libéral intitulée "Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie" propose une remise à plat complète de notre fiscalité indirecte : taxer l'énergie non renouvelable plutôt que la consommation. La CVCI s'engage fermement contre cette initiative. Un tel bouleversement du système fiscal actuel aurait de lourdes conséquences sur les consommateurs, les finances publiques et l'industrie d'exportation. Pour compenser les plus de 22 milliards de francs que la TVS rapporte à la Confédération, la taxe sur les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité devra être très élevée. Les ménages et régions périphériques seraient étouffés.

Rappelons que la TVA est la principale source de financement de la Confédération, la supprimer serait prendre un pari très risqué, d'autant plus que l'initiative se base sur un mécanisme boiteux : si elle atteint son objectif et que la consommation d'énergie diminue, alors l'argent manque dans les caisses de l'Etat. Ce texte pose un dilemme insoluble, car il faut soit relever en permanence la taxe pour compenser la baisse des recettes, ou laisser la Confédération enregistrer des pertes financières massives. Enfin, une taxe aussi élevée sur l'énergie pèserait lourdement sur nos entreprises. Les produits suisses seraient automatiquement plus chers à l'étranger, car la Suisse serait le seul pays à pratiquer un tel système. Le tourisme d'achat s'accroîtrait, le tourisme à la pompe exploserait. Ainsi, l'initiative menace des emplois.

Non à l'initiative populaire fédérale "aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt"

Le Conseil fédéral et le Parlement motivent leur rejet de l'initiative PDC "Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt" par le fait que plusieurs mesures fiscales ont déjà été introduites récemment pour soulager les familles (introduction du barème parental, augmentation des déductions pour frais de garde, ainsi que diverses mesures prises au niveau cantonal). La Confédération privilégie des mesures non fiscales (subvention de l'accueil extra-familial en particulier). La perte des recettes fiscales pour les collectivités publiques est estimée à 200 millions de francs pour l'IFD et à 760 millions pour les impôts cantonaux et communaux et cela alors que des enjeux fiscaux cruciaux attendent les entreprises, en particulier celui de la réforme de l'imposition des entreprises III. Parallèlement, les collectivités publiques devront faire face à des défis importants pour financer des investissements aussi considérables qu'essentiels dans le domaine des infrastructures. Il ne paraît donc pas raisonnable de charger le bateau avec une mesure additionnelle, qui priverait les collectivités publiques d'un milliard de francs par an. La priorité doit être donnée à la réforme de l'imposition des entreprises, dont l'urgence et la nécessité ont été démontrées et admises par une très large majorité de la classe politique.